



Demande d'admission Ami de la Magie FFM Année 2026



Vous êtes passionné de magie et vous souhaitez partager votre passion, échanger des idées, nouer des relations amicales avec les Magiciens, alors

Rejoignez la Fédération Française de Magie

Pour devenir **Membre Ami de la Magie FFM** vous devez démontrer un intérêt réel pour l'art magique dans l'objectif de devenir membre actif FFM en passant l'examen FFM dans les deux ans suivant votre admission, ou bien vous êtes historien ou collectionneur d'objets ayant trait à cette discipline.

Contacter un Président d'association FFM ou le Secrétaire général par mail :
secretaire.general@magie-ffap.fr



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Bureau de la FFM qui en garantit leur confidentialité. Vous en acceptez aussi l'usage interne. En application des articles 39 et suivants de la loi CNIL 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent peut exercer son droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il suffit pour cela de s'adresser au Trésorier adjoint.

Retrouvez la FFM sur internet : www.magie-ffap.com

A remplir par le candidat, les parents ou le tuteur/curateur : (compléter en lettres capitales)

Je sollicite mon adhésion à la FFM EN Qualité de **Membre Ami de la Magie FFM** :

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Profession :

Photo d'identité

Adresse :

Profession :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Mobile :

Adresse mail :

Etes-vous déjà membre d'une association FFM ? Si oui, laquelle ? :
.....

Si non, veuillez exposer en quelques mots votre intérêt pour la Magie et les raisons qui vous animent pour demander votre admission à la FFM :
.....
.....
.....
.....

Si membre d'une association FFM :

Partie à remplir par le parrain :

Je recommande le postulant et m'engage à l'aider à progresser dans l'apprentissage de l'art magique.

Nom : Prénom :

N° carte FFM : Signature du parrain :

Pour tous, partie à remplir par le récipiendaire :

Le serment du Secret des Amis de la Magie :

Je soussigné, (nom et prénom) : m'engage sur l'honneur à ne divulguer aucun des secrets qui sont le patrimoine des illusionnistes, ni de les décrire dans des publications ou par des moyens audiovisuels destinés à des profanes.

Je m'engage aussi sur l'honneur à être loyal envers les magiciens, à respecter la législation et la propriété artistique ainsi que les statuts, le règlement intérieur et la charte des adhérents à la FFM.

Fait le

Signature précédée de la mention « lu et je m'y engage ! »

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vérifiez que tout le document soit bien complété avec une photo d'identité récente.

- Si le candidat est mineur, joignez une autorisation parentale,
- Si le candidat est sous tutelle ou curatelle, joignez une autorisation du tuteur/curateur,
- Si vous avez moins de 25 ans, joignez une copie de votre carte d'identité pour bénéficier du tarif réduit.

Si vous n'êtes pas membre d'une association adhérente à la FFM, retournez ces documents accompagnés de votre règlement à la trésorière-adjointe FFM.

Si vous êtes membre d'une association FFM, c'est elle qui adressera tous les documents à la trésorière adjointe FFM :

Trésorière adjointe FFM

Martine DELVILLE

3, lot la Motte

41250 TOUR EN SOLOGNE

Tarif des adhésions :

Après le 31 Janvier : frais de routage et édition de carte FFM : 10,00 €

Adhérent membre d'une association adhérente F.F.M : 50,00 €

Adhérent (si deux membres habitent à la même adresse fiscale, le second paie 35€)

Adhérent (-25 ans) membre d'une association adhérente F.F.M : 35,00 €

Non membre d'une association adhérente F.F.M : 85,00 €

Adhérent (-25 ans) non membre d'une association adhérente F.F.M : 45,00 €

Votre adhésion :

Frais de routage après le 31 Janvier	10.00 €
Votre cotisation (voir tableau ci-dessus),.... €
Total :,.... €

Joindre votre règlement par chèque bancaire établi à l'ordre de la F.F.A.P.

L'adhésion va du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile en cours. Elle comprend également 6 numéros par an de la **Revue de la Prestidigitation**. Si vous adhérez en cours d'année, vous recevrez les numéros de la Revue depuis le 1er janvier. Si vous êtes membre d'une association adhérente à la FFM, votre carte vous sera remise officiellement par votre Président, sinon elle vous sera adressée directement à votre domicile. Les frais de dossier et la cotisation annuelle ne sont pas remboursables par la FFM.

Cadre Réservé à la FFM :

Validation du titre de Membre Actif FFM

N° de carte : Date : Signature :